



## PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 3 Février 2022

#### REUNION DE LA CELLULE D'AIDE A LA FILIERE PORCINE SUITE AUX ANNONCES DU PLAN D'URGENCE PAR JULIEN DENORMANDIE , MINISTRE DE L'AGRICULTURE

À la suite des annonces du 31 janvier 2022 par le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien Denormandie, du plan d'urgence en faveur de la filière porcine, le préfet du Finistère, Philippe Mahé, a réuni le 2 février une cellule de crise avec l'ensemble des acteurs locaux concernés (Conseil départemental, chambre d'agriculture, syndicats agricoles, groupements, Mutualité Sociale Agricole, banques, centres de gestion, Services de l'Etat).

Depuis l'automne, la rentabilité de la filière porcine s'est inversée du fait d'une baisse des cours et surtout d'une hausse très importante du coût de l'énergie et de l'alimentation. La situation est devenue critique dans beaucoup d'exploitations, avec des retards de paiements des fournisseurs et de la MSA, ainsi qu'un recours massif aux prêts bancaires à court terme.

Le plan d'urgence annoncé par le ministre prévoit des **mesures financières conjoncturelles et exceptionnelles pour aider la trésorerie des éleveurs de porcs** qui viennent s'ajouter à des mesures plus structurelles prévues par la loi Egalim2.

**Pour le département du Finistère**, les aides directes vont être payées mi-février selon une procédure simplifiée mise en place par la DDTM et les banques. **Ce dispositif se traduira par le versement d'une subvention de 15 000 € aux exploitations éligibles.** Une cellule de crise permanente réunit les acteurs financiers, fiscaux et sociaux de l'agriculture et étudie un à un les cas particuliers. Par ailleurs, une enveloppe de 20 M € est réservée au niveau national pour des prises en charge de cotisations sociales par la MSA.

Enfin une aide à la structuration de 175 M€ au niveau national sera adossée à un engagement de contractualisation dans le cadre d'Egalim 2. Il appartient aux groupements de producteurs de formuler des propositions au Ministre de l'Agriculture d'ici le 15 février.

#### Contact presse

#### Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66  
Mél : [pref-communication@finistere.gouv.fr](mailto:pref-communication@finistere.gouv.fr)

